

<https://www.snetap-fsu.fr/Agents-contractuels-nationaux-revalorisation-de-la-remuneration-en-2019.html>



Agents contractuels nationaux : revalorisation de la rémunération en 2019

- CAP/CCP - CCPN des agents contractuels nationaux administratifs et techniques -

Date de mise en ligne : mardi 23 avril 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

En application de la note n°2016-587 du 19 juillet 2016 relative au régime juridique applicable aux agents contractuels du ministère chargé de l'agriculture régis par le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié, la rémunération des agents contractuels de l'Etat fait l'objet d'une réévaluation au minimum tous les 3 ans, et en lien avec les résultats des entretiens professionnels.

Un travail important de revalorisation a été réalisé en 2018 ; il a permis de simplifier le référencement des indices des agents affectés en services déconcentrés et en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle et de réaliser un rattrapage sur la réévaluation des situations individuelles des agents.

Il s'agit désormais d'organiser la campagne de réévaluation des agents affectés en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle sur des fonctions qui ne relèvent pas de l'enseignement concernés en 2019 et de ceux réévalués en 2018 pour lesquels aucune revalorisation n'avait été demandée.

Consultez la note de service ici :



Revalorisation rémunération ACN 2019